

subi avec succès, le 8 juin 1936, la dernière épreuve de l'examen consistant en une leçon sur « La réglementation corporative de la vente commerciale ».

M. Pol Burniat, docteur en sciences physiques et mathématiques, a présenté pour l'obtention du grade d'agrégé de l'enseignement supérieur en sciences mathématiques, une dissertation intitulée : « Recherches sur les surfaces de bigenre un » et a subi avec succès, le 19 juin 1936, la dernière épreuve de l'examen : « Une première leçon sur la théorie des surfaces algébriques ».

M. Léon E. Halkin, docteur en philosophie et lettres, a présenté pour l'obtention du grade d'agrégé de l'enseignement supérieur en histoire, une dissertation intitulée : « Histoire religieuse des règnes de Corneille de Berghes et de Georges d'Autriche, Princes-Evêques de Liège (1538-1557) » et a subi avec succès, le 11 juillet 1936, la dernière épreuve de l'examen consistant en une leçon sur : « La personnalité morale de Philippe II d'après les historiens modernes ».

DÉCÈS

Notre vénérable collègue le **Baron Arthur de Senarclens**, qui s'est éteint doucement à Liège le 21 octobre 1935, était né dans le canton de Vaud, le 3 septembre 1847. Après avoir obtenu au gymnase de Neuchâtel le certificat de maturité, il se rendit en Allemagne pour y faire des études de Droit et il fréquenta successivement les Universités de Heidelberg, de Berlin, de Bonn, puis de nouveau celle de Heidelberg, où, sur présentation de deux dissertations, l'une de Droit romain, l'autre de Droit canon, il obtenait le titre de docteur en droit « summa cum laude ». Rentré dans son pays natal, il suivit des cours à l'Université de Lausanne, en vue de conquérir le brevet d'avocat. Mais toutes ses aspirations le portaient vers la carrière académique et lorsqu'un de ses anciens maîtres de l'Université de Heidelberg qui l'avait distingué, lui conseilla

de s'y engager, il n'eut à vaincre que sa modestie, car son plus cher désir était d'embrasser le professorat. Arthur de Senarclens repartit donc pour se consacrer à l'étude du Droit romain, d'abord pour Heidelberg, puis pour Goettingen et enfin pour Paris. Et à l'âge de 27 ans, en 1874, il était nommé professeur extraordinaire à l'Académie de Lausanne et chargé du cours d'Histoire et d'Institutes du Droit romain. Trois ans plus tard, il était promu à l'ordinariat.

La mort de Maynz, professeur de Pandectes à l'Université de Liège, survenue en 1882, laissait vacante une chaire fondamentale de notre Faculté de Droit. Le recteur de l'époque, Louis Trasenster, d'accord avec l'administrateur-inspecteur et la Faculté, fit appel à Arthur de Senarclens. Celui-ci accepta l'offre qui lui était faite et, nommé d'emblée professeur ordinaire, il prit possession de sa chaire au début de l'année académique 1883-1884. Il l'a occupée avec éclat jusqu'au moment de son admission à l'éméritat, en 1919. A diverses reprises, des Universités étrangères tentèrent de nous enlever notre collègue. L'Académie de Lausanne notamment, lors de sa transformation en Université, offrit à Arthur de Senarclens la chaire de Droit romain dans des conditions extrêmement flatteuses et séduisantes. Mais fidèle à sa patrie d'adoption (où il avait été accueilli par les plus vives sympathies), il déclina ces offres et nous consacra toute son activité. L'admission à l'éméritat ne fut pas pour lui le début d'une ère de repos bien mérité. Tout au contraire, il en profita pour se donner tout entier à ses recherches et presque chacun de nos rapports annuels mentionne une nouvelle publication. La dernière, à ma connaissance, remonte à deux ans d'ici. Et sur sa table de travail, le jour même de sa mort, nous avons encore trouvé des notes et des bulletins de la Bibliothèque, témoignant des emprunts tout récents qu'il avait faits pour mettre au point une nouvelle étude.

Ce nous fut une consolation, en ces jours de deuil, de songer qu'Arthur de Senarclens avait trouvé chez nous une seconde patrie et n'y comptait que des amis. Pour l'évoquer en termes

adéquats, il faudrait pouvoir donner la parole à l'un de ses contemporains. Hélas, ceux-ci ont disparu ! Personnellement, je suis entré en rapport avec lui au début de la guerre et je ne m'étonne pas des sympathies dont il a été entouré, car tout de suite, je fus conquis. Son regard droit, un peu scrutateur, reflétait sa grande bonté ; sa suprême distinction et son exquise courtoisie achevaient de séduire l'interlocuteur. Sa charité était inépuisable. Président, puis Président d'honneur de l'Association suisse de bienfaisance, qu'il avait fondée, il a rendu d'innombrables services à ses compatriotes. Mais c'est pendant la guerre qu'il a pu donner toute sa mesure et qu'il a trouvé l'occasion de rendre au centuple à ses compatriotes d'adoption, ce qu'il croyait devoir à la Belgique. Aucun Belge — et je suis du nombre — ne s'est adressé à lui en vain pendant ces temps troublés. Servi par sa connaissance parfaite de la langue allemande et par cette urbanité dont il ne se départissait jamais, il n'hésitait pas un instant à se mettre au service de ceux qui lui demandaient son intervention. Que de misères il a soulagées ! Combien de fois est-il intervenu en faveur de prisonniers dont il parvenait à obtenir la libération ou tout au moins à améliorer le sort ? Combien de fois a-t-il réussi à ramener le calme dans l'âme de parents éplorés en rétablissant le cours d'une correspondance avec un fils dont la trace était perdue ? Nous ne le saurons jamais, car sa discrétion était égale à sa bonté.

La mort d'Arthur de Senarclens est une perte cruelle pour tous ceux qui l'ont connu. C'est pourquoi nous prenons la plus vive part à la douleur de sa famille et nous lui présentons, au nom de l'Université, l'expression de nos sincères condoléances.

* * *

Notre collègue **Jean Anten** est mort le 26 mars, après une longue et pénible maladie.

Ingénieur civil des mines et ingénieur géologue, Jean Anten est entré dans l'enseignement supérieur à l'Université de Liège